



Direction
DPE
Affaire suivie par :
Mesmain LINEL
Tél : 05 96 52 28 92
Mél : mesmain.lineli@ac-martinique.fr

Schoelcher, le 15 novembre 2022

Les Hauts de Terreville
97279 SCHOELCHER Cedex

Circulaire n° 2022-65-DPE du 15 novembre 2022 relative au recrutement de directeurs d'école exerçant la mission de Référent direction d'école

Publics concernés : Les personnels enseignants du premier degré

Objet : Recrutement de directeurs d'école exerçant la mission de Référent direction d'école.

Entrée en vigueur : 15/11/2022

Notice : La présente circulaire a pour objet d'indiquer les modalités de candidature et le calendrier de recrutement des directeurs d'école exerçant la mission de Référent direction d'école.

Référencement : Site académique, rubrique « Les circulaires académiques »

Annexe :

- Annexe 1 – Fiche de poste

La Rectrice de la Région académique de Martinique
Chancelière des Universités
Directrice académique des services de l'Éducation nationale

Vu :

Le code de l'Éducation nationale et notamment le III de son article L. 411-2, dans sa rédaction issue de la loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou directeur d'école ;

Le code général de la fonction publique ;

Le décret n° 74-388 du 8 mai 1974 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de directeur d'établissement spécialisé ;

Le décret n° 89-122 du 24 février 1989 modifié relatif aux directeurs d'école ;

Le décret n° 2002-1164 du 13 septembre 2002 relatif aux directeurs d'école ;

Le décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008 modifié relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du 1^{er} degré ;

Le décret n° 2022-724 du 28 avril 2022 relatif à la mission de Référent direction école ;

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de candidature pour les deux postes de chargés de missions académiques à pourvoir – Référent direction d'écoles Centre Sud / Référent direction d'écoles Centre Nord - et le calendrier de recrutement.

I. CONDITIONS ET MODALITES DE RECRUTEMENT

I.1 Condition

- Les directrices et directeurs d'école en exercice depuis au moins quatre années au 01 septembre 2022 peuvent faire acte de candidature.

I.2 Modalités de recrutement

Les candidatures seront adressées à Madame la Rectrice Directrice académique des services de l'Education nationale via l'application colibri, accompagnée d'une lettre de motivation, du Curriculum vitae et du dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation.

Les personnels seront nommés pour une durée de 3 trois années scolaires, 2022-2023 ; 2023-2024 ; 2024-2025, qui peut être renouvelée une fois.

Pour l'année scolaire 2022-2023, la nomination prend effet au 1^{er} janvier 2023.

II. CALENDRIER

Les dossiers de candidature devront être déposés selon le calendrier suivant :

- Du 16 au 20 novembre : Dépôt des candidatures dans Démarches Simplifiées à l'adresse :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-de-directeurs-referents> 1d
- 21 novembre : Vérification des candidatures réceptionnées
- Du 22 au 23 novembre : Avis des IENS

Aucune demande adressée en dehors de l'application Démarches Simplifiées ne pourra être examinée.

